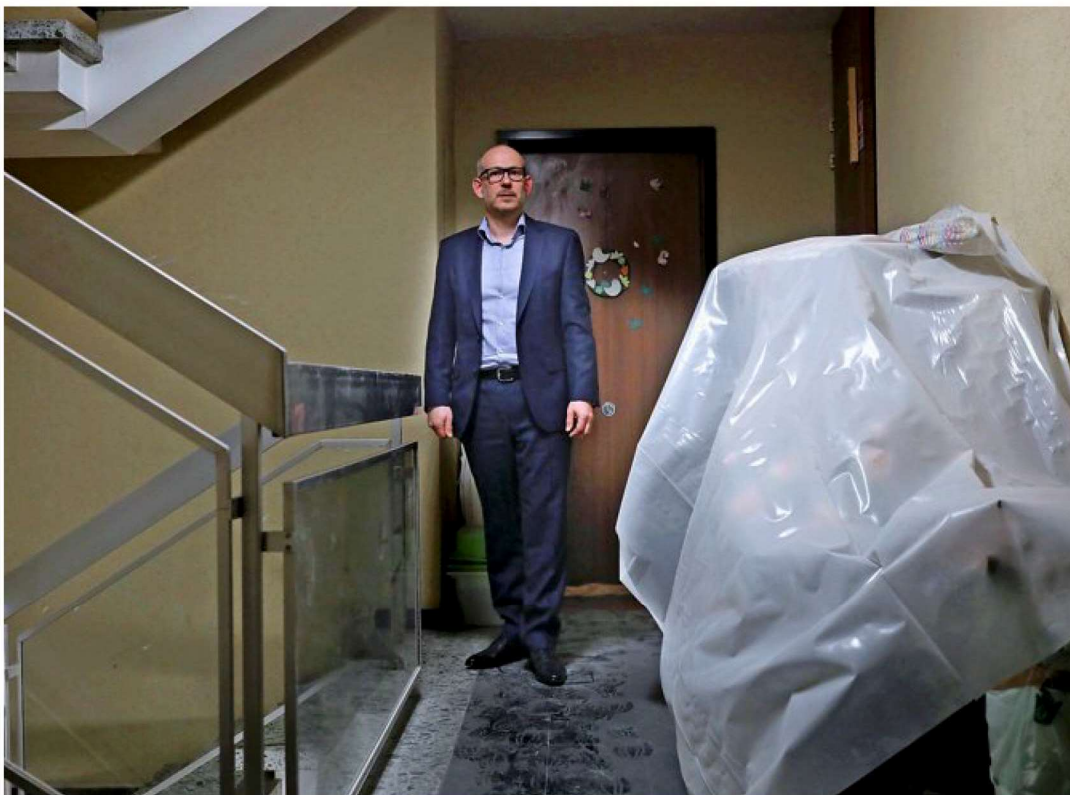


Une charte de bonne conduite est à l'étude pour humaniser les chantiers habités

Suite à de lourds travaux dans leur immeuble de Champel, des locataires à bout appellent Antonio Hodggers à la rescousse

«Nous vivons l'enfer d'un chantier habité. Et cela depuis plus d'un an», dénonçaient Patrick Pax et sa femme, Sandra Pax-Cisternas, dans notre édition du 8 février. Situé à l'angle de la rue Michel-Servet et de l'avenue de Champel, leur immeuble connaît, il est vrai, une vaste réhabilitation... à laquelle s'ajoute une surélévation.

Malgré ces sérieuses nuisances, «personne ne se soucie de notre sort, déplorait alors ce couple. On ne peut pas continuer à ignorer les souffrances de nombreux citoyens. Il est urgent de mieux accompagner les chantiers habités par respect des habitants.» Bonne nouvelle pour les époux Pax, les choses pourraient évoluer favorablement. Près de deux mois après leur cri du cœur, les voilà un brin plus optimistes: «Nous avons eu une réunion très intéressante avec Monsieur Hodggers et Me Dandrès, l'avocat de



«Bien d'autres ont vécu des calvaires similaires au nôtre. Or ils se sont sentis trop impuissants pour agir, note Patrick Pax. À Champel, nous jouons le rôle de lanceurs d'alerte.» STEVE IUNCKER-GOMEZ

l'Asloca qui nous conseille. Le conseiller d'État a vraiment semblé être à notre écoute.» Christian Dandrès rappelle que «quand des locataires demeurent sur place, le bailleur a des obligations à leur égard». D'autant qu'à Genève, quantité de bâtiments datent des années 60-70 et nécessitent une rénovation, ce qui risque d'amplifier cette problématique. «Il est donc temps de se doter de nouveaux instruments juridiques qui permettent à l'État d'intervenir», considère l'avocat. Une charte de bonnes pratiques est ainsi à l'étude avec la nouvelle association Alliance des locataires, constituée par une cinquantaine d'habitants de Champel, qui souhaite humaniser les chantiers habités. Un objectif auquel adhère Antonio Hodggers, patron du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), à entendre Patrick Pax: «Il a demandé à ses services une étude du champ d'actions possibles dans les limites de la législation actuelle, en coordination avec le Département de l'économie, des affaires sociales et de la santé (DEAS).» Et le magistrat

Vert ne compterait pas en rester là, selon cet énergique locataire de Champel: «Un projet de loi pourrait être proposé après les élections cantonales pour adapter le règlement aux chantiers habités. Il s'agit de rendre obligatoire une étude des impacts sur la santé lors des demandes de réfection ou de surélévation d'immeubles habités.» Nous n'en sommes qu'au début de la réflexion, tempère toutefois le DALE: «On prévoit d'abord d'analyser tout ce qui est possible selon la loi actuelle, avec tous nos partenaires.»

Des moyens de contrôle supplémentaires pour les services des autorisations de construire et d'inspection des chantiers suscitent aussi des discussions. «Genève manque cruellement de moyens pour surveiller les nombreux chantiers en cours et tous ceux à venir», estime Patrick Pax. De bon augure pour les locataires de Champel, qui veulent croire au soutien des autorités. Une prochaine rencontre est prévue le 11 avril avec Antonio Hodggers et le patron du DEAS, Mauro Poggia. **Laurence Bézaguet**